

## **Pied de nez à nos écologistes et un pied au c... à nos politiciens non clairvoyants**

C'est incontestable, dans le monde automobile, la chasse aux moteurs gourmands et pollués est ouverte, même une action « class Action » est ouverte à l'encontre de constructeur VW et consorts ainsi que de son distributeur Suisse Amag !

La solution préconisée va à l'électrique, non polluant, voire moteur à hydrogène, ne produisant que de l'eau.

Qu'en est-il au niveau vaudois pour nos chauffages électriques, pourtant reconnus comme propres?

Des politiciens "éclairés" souhaitent les interdire au profit du chauffage aux hydrocarbures (mazout, huile lourde et gaz), **c'est absolument un non-sens.**

Que se passerait-il si tous les membres de "Choc électrique" se liaient et entreprenaient à leur tour une class action contre les chauffages polluants ? Je reste persuadé que certains seraient dans leurs petits souliers et peut-être comprendraient leur erreur d'appréciation.

En tout état de cause, ainsi qu'un participant l'ayant appelé de ses vœux, une cour européenne trancherait certainement en notre faveur, indépendamment des droits accordés aux propriétaires lors de la construction de leur logement.

A suivre donc....

Un adhérent (nom connu de la rédaction)